

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/V-03

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES
(F.A.M.E.P.A.)
EHPAD DE LAFRANCAISE
Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation et de
restructuration de l'EHPAD**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subventionnement : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Conseil d'Administration de l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Lafrançaise, sollicite une aide départementale de 30 500 € au titre de la 1ère tranche des travaux de mise en conformité et de restructuration de l'EHPAD. Le projet prévoit trois tranches de travaux pour un coût total de **949 352,51 € TTC**.

Le coût de la 1ère tranche de travaux s'élève à **348 639,98 € TTC** répartis comme suit :

- honoraire architecte.....	24 150,00 €
- imprévu.....	8 000,00 €
- APAVE + sécurité.....	5 000,00 €
- démolition gros oeuvre.....	40 000,00 €
- travaux.....	202 355,00 €
- mises aux normes ascenseur.....	<u>12 000,00 €</u>
- TOTAL HT.....	291 505,00 €
- TVA(19,6%).....	<u>57 134,98 €</u>
- TOTAL TTC.....	348 639,98 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Conseil Général.....	30 500,00 €
- CNSA(Caisse Nationale Solidarité Autonomie)	91 119,73 €
- Autofinancement.....	20 000,00 €
- Portage TVA.....	57 134,98 €
- Prêt long terme.....	125 735,27 €
- Prêt bancaire.....	<u>24 150,00 €</u>
- TOTAL.....	348 639,98 €

Les 2^{ème} et 3^{ème} tranches de travaux s'élèveront respectivement à 274 048,26 € et 326 664,27 € .

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention de 30 500 € concernant la première tranche de travaux ;
- et, le cas échéant, voter les crédits correspondants à l'article 2041423, sous fonction 53 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes de Lafrançaise, une subvention de 30 500 € pour la 1^{ère} tranche de travaux de mise en conformité et de restructuration de l'établissement ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental ;

- Précise que le projet prévoit trois tranches de travaux pour un coût total de 949 352,51 € TTC :
 - 1^{ère} tranche : 348 639,98 € TTC
 - 2^{ème} tranche : 274 048,26 € TTC
 - 3^{ème} tranche : 326 664,27 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Le Président,